

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac  
**VEYRIERES - Commune**

Séance du vendredi 24 avril 2026

Délibération N° DE\_018\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	9	9
Date de la convocation : 20/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Monsieur Sébastien RAYNAUD.

Présents : Sébastien RAYNAUD, Valérie CARLES, Nicolas LACHAZE, Chantal MOMMALIER, Julien MOMMALIER, Stéphanie CUEILLE, Quentin DELPRAT, Gaétan MIECAZE, Laura GAILLARD

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Valérie CARLES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DESIGNATION DU RESPRESENTANT COMMUNAL : CIT**

Sébastien RAYNAUD, Maire, informe l'Assemblée Municipale, que la Commune de Veyrières adhère à l'agence technique départementale « Cantal Ingénierie & Territoire ».

En parallèle, elle précise que cette Agence, créée sous forme d'Etablissement Public Administratif, est chargée d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Le périmètre d'intervention de l'Agence est, notamment :

- le conseil juridique (réalisation de missions d'assistance et de conseil dans les domaines administratif et juridique liés à la gestion locale, assistance à la rédaction de pièces et documents, conseils méthodologiques, analyses juridiques, accès à un service de veille juridique, organisation de réunions d'informations sur des thèmes définis...);
- l'ingénierie financière (missions de conseil et d'information sur les financements mobilisables pour les projets);
- le domaine technique (missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans les technologies internet et l'administration électronique, rôle de conseil et d'accompagnement en phase diagnostic des projets relatifs à la voirie et

aux réseaux divers, à l'eau et à l'assainissement, missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le domaine de la voirie et des réseaux divers et en matière d'eau et d'assainissement, des missions de maîtrise d'œuvre dans le domaine de la voirie et des réseaux (divers).

L'adhésion ouvre droit à l'assistance juridique et administrative, l'ingénierie financière,

l'AMO dans le domaine des TIC et une première phase de diagnostic pour les domaines techniques.

Aussi et au regard du renouvellement de l'équipe municipale, le maire indique qu'il convient de désigner un élu qui représentera la Collectivité lors des prochaines réunions de Cantal Ingénierie & Territoires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne, à la majorité,**

- *Sébastien RAYNAUD, maire de la commune de Veyrières,*

pour représenter la Commune de Veyrières, au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Sébastien RAYNAUD  
Président de séance

Madame Valérie CARLES  
Secrétaire de séance

  
  
